

mère vivants et pour le bénéfice de tous ceux qui lui sont apparentés, implore la tranquillité, et (c'est pourquoi) elle a fait avec respect une statue de Kouan-yin p'ou-sa qui délivre de peine ; que, par bonne fortune, cette cause ○ [en haut] soit avantageuse au souverain, et, en bas, profite à la foule des êtres vivants en sorte que tous soient éloignés de la porte des peines et montent ensemble au rivage du Buddha. La deuxième année hien-k'ing (657), le sixième jour du ○ mois, on a gravé ceci pour laisser une inscription commémorative.

Estampage 363 (*Fig. 1589*)¹.

La quatrième année hien-k'ing, le septième jour du quatrième mois (21 mai 659), le bhikṣu Seng-○ a fait avec respect une statue de Che-kia (Çākya) et du grand être (Mahāsattva)² Kouan-yin (Avalokiteçvara). En haut, que ce soit pour le bénéfice des religieux qui furent ses maîtres, de son père et de sa mère ; que la multitude des êtres vivants du monde de la Loi aient part ensemble à cette cause de bonheur ; telle est l'offrande qu'il présente de tout son cœur.

Estampage 364 (*Fig. 643 et 1590*)³.

La quatrième année hien-k'ing, le vingt et unième jour du cinquième mois (16 juin 659), le disciple (du Buddha), Ma Fou-t'o et sa femme, dame Lieou, souhaitant que leurs personnes soient heureuses, ont fait avec respect une niche avec une statue d'A-mi-t'o (Amitâbha).

Estampage 365 (*Fig. 641 et 1591*).

La femme pure et croyante, pour le bénéfice de son père et de sa mère défunts, a fait avec respect une statue de Kouan-yin p'ou-sa.

La respectable dame Tchou, femme de ○ Tong-chan, ainsi que sa fille aînée et sa sœur cadette, comprenant que le corps est chose en péril et fragile, ont fait ensemble (une statue de) Kouan-yin ; que tous les êtres vivants du monde de la Loi aient part à ce bonheur. La ○ année hien-k'ing (656-660):...

Estampage 366 (*Fig. 1592*)⁴.

Sous la grande dynastie Tcheou, la troisième année tch'ouei-kong (687), le vingt-troisième jour du neuvième mois, le tch'ao-[yi] ta-fou, préfet par intérim de l'arrondissement de T'ai, Lieou Tche-yong, (a fait cette) image.

1. Cf. *HFTKCWTM*, III, 16 a, où le nom du donateur est lu Yi-hing 義行.

2. 大世 est ici l'équivalent de 大士.

3. Cf. *KKL*, VII, 15 b.

4. Cf. *KKL*, VII, 34 a: *YFTKCWTM*, III, 22 a.

5. Il semble qu'il faille lire 行台州刺史.